

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 septembre 2023, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAUT
M <sup>me</sup> la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

**EST ABSENT**

M. le conseiller	Mario GAUMONT
------------------	---------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

**CITOYENS: 8**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

**2023-09-307**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-308**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2023 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-309**

**RATIFICATION – DÉCISIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de ces séances, à savoir :

- 28 août 2023 : décisions CP-0823-323 à CP-0823-336 inclusivement;
- 5 septembre 2023 : décisions CP-0923-337 à CP-0923-347 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-310**

**AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES**

**ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Ville de Port-Cartier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la Ville, M. Pierre-Charles APRIL, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'autoriser** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que le directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.****2023-09-311****AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOUPER MOULES & FRITES – CENTRAIDE DUPLESSIS INC. – 22 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 1 000 \$ à CENTRAIDE DUPLESSIS INC. dans le cadre du Souper moules & frites au profit de cet organisme qui se tiendra le 22 septembre 2023, afin de soutenir le maintien des services offerts par cet organisme pour les personnes de la communauté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.****2023-09-312****MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel pour le mois d'août 2023, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

GAUDREULT, Steve	Col bleu occasionnel	2023-08-14
------------------	----------------------	------------

**TERMINAISON – EMPLOIS ÉTUDIANTS**

CÔTÉ, Mathis	Préposé à l'aménagement urbain	2023-08-01
CLICHE, Amy	Préposée à l'aménagement urbain	2023-08-03
HUARD, Annabelle	Préposée à l'aménagement urbain	2023-08-03
DESROSIERS, François	Préposé à la tonte des pelouses	2023-08-04
MÉTHOT, Félix	Préposé à l'aménagement urbain	2023-08-06
POITEVIEN, Mathéo	Préposé à l'aménagement urbain	2023-08-08
LABRIE, Alexis	Préposé à la tonte des pelouses	2023-08-09
MOREAU, Isaac	Préposé à la tonte des pelouses	2023-08-09
BACON, Cédric	Moniteur de camp de jour	2023-08-10
HÉROUX, Jade	Monitrice de camp de jour	2023-08-10
THOMPSON, Marie-Ève	Monitrice de camp de jour	2023-08-10
DIGNARD, Félix	Préposé à la tonte des pelouses	2023-08-11
DREDELL, Benoît	Préposé à la tonte des pelouses	2023-08-11
QUESSY, Even	Moniteur de camp de jour	2023-08-14
GIRARD, AMY	Monitrice de camp de jour	2023-08-16
MATTE, Maïka	Monitrice de camp de jour	2023-08-16
ONRAET, Maximin	Moniteur de camp de jour	2023-08-16
PHILIPPE, Raphaël	Coordonnateur de camp de jour	2023-08-16
RITCHOT, Mya	Monitrice de camp de jour	2023-08-16
TREMBLAY, Xavier	Moniteur aux activités sportives	2023-08-16
BEAULIEU, Félix	Responsable à l'entretien des terrains	2023-08-17
CLOUTIER, Alexane	Préposée à l'accueil touristique	2023-08-20
DUCHESNE-BISSONNETTE, Jade	Préposée à l'accueil touristique	2023-08-22
DESCHAMBAULT, Nicolas	Moniteur aux activités sportives	2023-08-23

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

DEROSBY, Frédéric	Moniteur aux activités sportives	2023-08-23
BACON, Guillaume	Moniteur de camp de jour	2023-08-24
LAVOIE, Alex	Moniteur aux activités sportives	2023-08-24
BEAUDIN, Alexis	Préposé à l'accueil touristique	2023-08-25
LABELLE, Allie	Préposée à l'accueil touristique	2023-08-25

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-313**

**ACCEPTATION – CHARTE DE PROJET – RÉFECTION DES RUES  
BIJOULD ET DU BARRAGE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**D'**accepter la charte de projet pour le projet « Réfection de rues – Bijould, du Barrage » telle que soumise par le Service des travaux publics lors de la commission permanente du 28 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-314**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – CARACTÉRISATION  
ENVIRONNEMENTALE DES SOLS SOMMAIRE SUR LE SITE DU QUAI  
MUNICIPAL ET DE LA RUE DES ÉPINETTES – ENGLOBE CORP. –  
FACTURE N° 00137286**

**CONSIDÉRANT**, l'octroi d'un contrat à l'entreprise ENGLOBE CORP., pour une caractérisation environnementale des sols sommaire sur le site du Quai municipal et de la rue des Épinettes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 10 032 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour des services rendus pour une caractérisation environnementale des sols sommaire sur le site du Quai municipal et de la rue des Épinettes, le tout conformément à la facture numéro 00137286 datée du 22 août 2023, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 23 août 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-315**

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE DES AÎNÉS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 – TABLE DE  
CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MRC DES SEPT-RIVIÈRES**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser une somme de 500 \$ à titre de don au profit de la Table de concertation des Aînés de la MRC de Sept Rivières dans le cadre de la Journée internationale des aînés qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2023-09-316

**OCTROI DE CONTRAT – REFONTE COMPLÈTE DE L'IMAGE DE MARQUE CORPORATIVE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC., datée du 30 juin 2023 pour la refonte complète de l'image de marque corporative de la Ville de Port-Cartier;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. visant la refonte complète de l'image de marque corporative de la Ville de Port-Cartier, au montant de 37 500 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 30 juin 2023 et à la recommandation du directeur général en date du 29 août 2023;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-09-317

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**DE** nommer M. le conseiller Gilles FOURNIER pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 30 novembre 2023;

**D'**autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2023-09-318

**AUTORISATION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 200 \$, à l'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC afin de soutenir le développement et le maintien de services cruciaux pour les personnes des collectivités de la région touchée par la maladie ainsi que leurs proches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-319**

**DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-365**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-365, soit le *Règlement d'emprunt visant des services professionnels pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux nécessaires à l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 1 750 000 \$*, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'accepter le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2023-365.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-320**

**DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2023**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023, totalisant 70 100 \$ soit déposée au conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2023-09-321**

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES RUES BIJOULD ET DU BARRAGE – ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 – ENGLOBE CORP.**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'ENGLOBE CORP. n° P2308638.000, datée du 5 septembre 2023 pour l'élaboration d'une étude géotechnique et d'une étude environnementale de site phase 1 dans le cadre du projet de réfection des rues Bijould et du Barrage;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

**D'**octroyer un contrat à ENGLOBE CORP. pour l'élaboration d'une étude géotechnique et d'une étude environnementale de site phase 1 dans le cadre du projet de réfection des rues Bijould et du Barrage, au montant de 51 694 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 5 septembre 2023 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 septembre 2023.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-322**

### **CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE PERMANENT – CONTREMAÎTRE, DÉNEIGEMENT ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

**D'**autoriser la création d'un nouveau poste cadre permanent de Contremaître - Déneigement et espaces verts selon les modalités du poste présentées par la coordonnatrice, ressources humaines & communications à la commission permanente du 5 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2023-09-323**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 3 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,  
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 478 266 \$, incluant une retenue spéciale de 1 520 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 47 826,60 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 3 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 3 daté du 6 septembre 2023 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

#### **M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il fait un suivi concernant les travaux en cours pour le projet APUJAT. Il mentionne avoir assisté à la dernière rencontre du Comité de liaison et que les

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

principales discussions concernaient la chasse. Une décision sera prise sous peu à savoir si les travaux seront suspendus durant cette période.

Il félicite les organisateurs de la dernière édition du Marché d'automne qui fût un succès.

Il remercie les membres du comité de candidature afin de devenir Village-relais pour la présentation de la semaine dernière.

#### **M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Une présentation du dossier de candidature afin de devenir Village-relais a été faite aux représentants de la fédération jeudi dernier. Le dossier physique avait été déposé au printemps. Tout s'est très bien passé, et le dossier est maintenant en attente de l'approbation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable. Cette accréditation fournira une borne d'information, et beaucoup de publicité implicite. Il remercie tous les membres du comité pour l'excellent travail fait pour ce dossier.

#### **M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

#### **M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

#### **M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ**

Elle mentionne que la Journée internationale des aînés se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre prochain, ses billets sont en vente par les Clubs de l'âge d'or.

#### **M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA**

Il n'a rien de particulier à mentionner.

#### **RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

- À la séance du 28 août 2023, M<sup>me</sup> Valérie REUS, présidente de la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-PENTECÔTE, demandait pour quelle raison aucun secteur n'est prévu pour Rivière-Pentecôte dans le règlement n° 2012-192 « *Règlement sur l'adoption d'un nouveau programme de revitalisation à l'égard de secteurs commerciaux et multifonctionnels* »?

**Réponse :** Il faut mentionner que le règlement date de 2012, la réalité et les objectifs étaient probablement différents à cette époque. C'est aussi en 2012 que le règlement sur les PIIA pour le centre-ville a été adopté. Normalement ces deux types de règlements vont de pair lorsqu'on souhaite revitaliser un secteur en particulier. Selon le coordonnateur du Service de l'urbanisme, il s'agissait d'une décision stratégique pour inciter des investissements dans Port-Cartier d'abord.

- À la séance du 28 août 2023, M<sup>me</sup> France FOURNIER demandait si des mesures de sécurité ont été prévues dans le cadre des travaux de réfection de la 6<sup>e</sup> Rue et de la 8<sup>e</sup> Rue considérant la rentrée scolaire?



PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

**Réponse :** Des mesures ont été prises par l'ingénieur municipal et par le directeur du Service de sécurité incendie.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

**2023-09-324**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 11 septembre 2023 soit levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière**

AC/rlb

---

**Alain THIBAUT  
Maire**